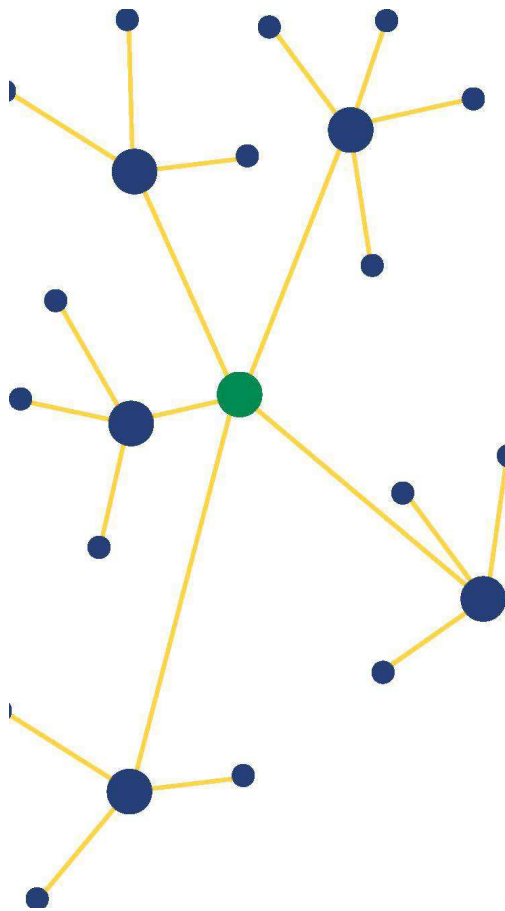


Le Réseau Européen des Migrations (REM)



<http://emn.sarenet.es>

Quels sont les objectifs du Réseau Européen des Migrations?

Le REM vise à répondre aux besoins d'information exprimés par les institutions européennes et les autorités des Etats membres en fournissant des informations actualisées, objectives, fiables et comparatives dans les domaines de l'immigration et de l'asile afin de contribuer à l'élaboration d'une politique commune dans ces domaines. Ces informations sont également accessibles au grand public.

Comment s'organise le REM?

La **Commission Européenne**, (sous la responsabilité directe de la **Direction Générale Liberté, Sécurité et Justice**, contact: Stephen.Davies@ec.europa.eu) assistée par des **prestataires de services**, coordonne le REM en coopération avec des **Points de Contact Nationaux (PCN)**. Ces PCN, nommés par chaque Etat membre, sont chargés de développer un réseau national regroupant un large éventail d'organisations, d'institutions et d'acteurs. Les PCN qui ont été désignés par le gouvernement de leur Etat membre sont principalement des Ministères de l'Intérieur et de la Justice, des instituts de recherche, des Organisations Non-Gouvernementales et un bureau national d'une Organisation Internationale. Un **Comité Directeur** présidé par la Commission Européenne et constitué d'un représentant pour chaque Etat Membre (un représentant du Parlement Européen assiste aux réunions en tant qu'observateur) délivre des conseils politiques sur les activités du REM.

Pour quelles raisons le REM a-t-il été mis en place?

Afin de répondre à la demande d'échange d'informations concernant les différents aspects des migrations et de contribuer à l'élaboration d'une politique d'asile et d'immigration commune, [le Conseil européen de Laeken](#) de décembre 2001 avait invité la Commission à envisager le «*développement d'un système européen d'échange d'informations sur l'asile, la migration et les pays d'origine*». C'est ainsi qu'a été créé le **Réseau Européen des Migrations**, lancé en 2003 sous la forme d'un projet pilote, puis devenu action préparatoire de 2004 à 2006. [Le Conseil européen réuni à Thessalonique](#) en juin 2003 a salué la création de ce réseau et proposé d'étudier la possibilité d'établir une structure permanente à plus long terme. [Le programme de La Haye](#) avait insisté sur l'importance d'une analyse commune des phénomènes migratoires (collecte, fourniture, échange et utilisation efficace d'informations actualisées); le REM constitue un outil essentiel à cette fin. Plus récemment, [le Plan de Stockholm](#) a envisagé la création d'une fonction de suivi pour analyser et comprendre les questions migratoires, faire connaître au plus grand nombre les études et les sources disponibles, et rendre accessibles les données comparées sur les migrations.

Après la phase préparatoire, la Commission Européenne a publié une proposition pour une décision du Conseil en août 2007 concernant la création d'une base légale pour le REM. Cette [décision du Conseil 2008/381/CE](#) a été adoptée le 14 Mai 2008.

Quelles sont les missions du REM?

Tout d'abord, le REM répond à un besoin d'informations au moyen de **Rapports, d'Etudes** et de **Requêtes Ad-Hoc** (demandes ponctuelles).

Quel type d'analyses le REM produit-il?

Le REM n'entreprend pas de recherches de base mais compile, analyse et rend accessibles des données et informations préexistantes. Le REM a également pour but d'améliorer l'accessibilité, la comparaison et l'harmonisation d'informations existantes ainsi que de contribuer à l'élaboration de politiques. Le « bureau recherche » fournit plusieurs types d'analyses : des analyses complètes d'un phénomène migratoire particulier ainsi que des requêtes ad-hoc plus succinctes. Ces diverses analyses permettent aux Etats membres et/ou à la Commission Européenne de mettre en œuvre une politique ciblée.

Quelles sont les analyses fournies par le REM?

Le REM produit des [Rapports Politiques Annuels](#) qui donnent un aperçu général des principales évolutions politiques et législatives (y compris de l'UE), et des débats publics qui ont lieu au sein des Etats membres dans les domaines de l'immigration et de l'asile.

Le REM produit également des [Etudes](#) (listées ci-dessous) sur des sujets spécifiques destinées à fournir aux décideurs et aux parties concernées des informations utiles et pertinentes ; des [Rapports Statistiques Annuels sur l'Immigration et l'Asile](#) ; et enfin des compilations des réponses aux [Requêtes Ad-Hoc](#).

Comment les sujets des études sont-ils choisis ?

Les sujets des études sont choisis sur la base de propositions faites par les PCN et/ou par la Commission Européenne. Les thèmes choisis doivent suivre les avancées politiques des Etats membres et de la Commission et servir aux décideurs au niveau européen et national. Le Comité directeur du REM a pour rôle d'approuver officiellement la sélection des sujets dans le cadre du programme de travail annuel du réseau.

Comment le REM produit-il ses études?

Tout d'abord, les Etats membres élaborent une description commune de l'étude dans le but de faciliter la comparaison des données. Puis, chaque PCN produit un **Rapport National** selon les spécifications établies regroupant les contributions des membres de leur réseau national. Par la suite, les PCN produisent un **Rapport de Synthèse** comparatif qui rassemble les conclusions des Rapports Nationaux et qui les inscrit dans une perspective européenne (par exemple, en les rattachant à des initiatives politiques récentes).

Quelles sont les études que le REM a produites jusqu'ici ?

Ces études sont recensées ci-dessous. Le Rapport de Synthèse ainsi que les Rapports Nationaux correspondants peuvent être téléchargés grâce aux liens hypertexte.

- [L'incidence de l'immigration sur les sociétés européennes](#)
- [Les systèmes d'accueil, leur capacité et la situation sociale des demandeurs d'asile dans les systèmes d'accueil des États membres de l'Union](#)
- [Les migrations contrôlées et le marché du travail – le secteur de la santé](#)
- [Les ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans les États membres de l'UE: l'approche des États à leur égard, leur profil et leur situation sociale](#)
- [Les conditions d'entrée et de séjour dans l'UE des travailleurs hautement qualifiés originaires de pays tiers](#)
- [Les migrations de retour](#)
- [Le regroupement familial](#)
- [L'organisation des politiques relative à l'asile et à l'immigration dans les États membres de l'UE](#)
- [Les politiques relatives à l'accueil, l'intégration et le retour des mineurs isolés](#)
- [Programmes et stratégies afin de favoriser les retours assistés et la réintégration des migrants originaires des pays tiers](#)
- [Les différentes pratiques nationales concernant les statuts de protection harmonisés au bénéfice des ressortissants des pays tiers à l'UE](#)

Deuxièmement, le REM **collecte et fournit des informations comparables** entre les divers États membres.

Quelle sorte d'informations est recueillie ?

Les informations portant sur les dimensions légale, démographique, économique, sociale et politique des migrations incluent la législation nationale, la jurisprudence, les publications, et les détails des contacts des PCN et des membres de leur réseau national, ainsi que des liens vers d'autres sources d'informations pertinentes.

Dans le but de recueillir ces informations de façon comparée et de faciliter les recherches, **un Glossaire et un Thésaurus** sont en cours de réalisation. Le Glossaire du REM recense des termes et des définitions qui proviennent de sources variées, notamment des [acquis européens sur l'immigration et l'asile](#).

Où ces informations sont-elles conservées ?

Les informations et ressources recueillies et fournies par les membres du REM constituent la base du Système d'Echange d'Informations du REM, qui est accessible pour les PCN du REM et les membres de leur réseau national via le site Internet du REM.

Quelles sont les informations disponibles? Et qui peut y avoir accès ?

Toutes les études du REM, y compris les Rapports Nationaux et les Rapports de Synthèse sont publiées sur le site Internet du REM et sont accessibles à tous. L'accès à la base de données qui est en cours d'élaboration est momentanément limité pour les PCN et leurs partenaires nationaux ainsi que pour les autres institutions européennes.

Troisièmement, le REM a pour mission de mettre en place **un réseau à plusieurs niveaux** afin de développer ses activités. Au niveau européen, les PCN se rencontrent régulièrement, activent leur réseau et collaborent avec les autres institutions et organisations européennes. Au niveau national, chaque PCN doit développer un réseau de partenaires possédant une certaine expertise dans les domaines de la migration et de l'asile. Ces partenaires qui viennent d'horizons différents (administrations, instituts de recherche ou ONG) permettent d'obtenir une vision transversale de l'information.

De plus amples informations (y compris les productions du REM) sont disponibles sur le site Internet du REM : <http://emn.sarenet.es>

Qui sont les actuels PCN du REM ?

Dans chaque Etat membre, le PCN du REM est constitué d'au moins trois experts qui proviennent de la même entité ou d'entités différentes. Dans ce dernier cas, une seule et unique entité exerce un rôle de coordinateur national.

ALLEMAGNE : le PCN allemand est le Bureau Fédéral pour l'Immigration et les Réfugiés (BAMF selon le sigle allemand) qui est chargé de faire les démarches pour les demandes d'asile et de protection subsidiaire. En tant qu'Agence Centrale des Migrations, le Bureau Fédéral est responsable de l'intégration des immigrants et dirige le programme national d'intégration. D'autre part, le BAMF mène des recherches scientifiques sur les questions relatives à l'immigration et à l'intégration dont le but est d'obtenir des conclusions analytiques sur le contrôle de l'immigration. Enfin, le BAMF observe et évalue le secteur de la recherche à un niveau national et international, ce qui inclut une activité de conseil auprès du Gouvernement Fédéral sur les questions de politique migratoire.

Information: www.emn-germany.de

Contact: marie-luise.braeunlein@bamf.bund.de

AUTRICHE : le PCN autrichien est l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) à Vienne. L'OIM aide le gouvernement autrichien à répondre aux défis croissants de la gestion des migrations. L'objectif de l'OIM est de faciliter une meilleure compréhension des questions migratoires, d'encourager le développement social et économique grâce à la migration, et de défendre la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Information: www.emn.at

Contact: ncpaustria@iom.int

BELGIQUE : Le PCN belge est composé d'experts du Bureau de l'Immigration (unité de soutien à la police); de l'observatoire des migrations du Centre pour l'Egalité des Chances et l'Opposition au Racisme; et du Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (unité internationale). Le Bureau de l'Immigration est l'organisme qui agit à titre de coordinateur national pour le REM.

Information: www.dofi.fgov.be

Contact: benedikt.vulsteke@dofi.fgov.be

BULGARIE : le PCN bulgare est la Direction de l'Immigration du Ministère de l'Intérieur.

Information: www.mvr.bg

Contact: Lkvasileva.110@mvr.bg

CHYPRE : le PCN chypriote est Le Ministère de l'Intérieur.

Information: www.moi.gov.cy

Contact: apapageorgiou@moi.gov.cy

DANEMARK : Bien que le Danemark n'ait pas pris part à l'adoption de la Décision instituant le REM, il participe tout de même à certaines activités du réseau, et est représenté par le Ministère des Affaires relatives aux Réfugiés, à l'Immigration et à l'Intégration.

Information: www.inm.dk

Contact: PBT@inm.dk

ESPAGNE: le PCN espagnol est composé de huit experts issus de quatre Ministères (Ministère du Travail et de l'Immigration, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, et Ministère de la Justice) et est coordonné par l'Observatoire Permanent de l'Immigration, un organe collégial rattaché au Ministère du Travail et de l'Immigration. L'Observatoire occupe les fonctions suivantes : collecte de données, analyse et échange d'informations sur les questions relatives aux étrangers, à l'immigration et à l'asile, ainsi que promotion et diffusion d'études et de rapports relatifs à l'immigration. L'Observatoire est également responsable de l'élaboration de l'Annuaire Statistique de l'Immigration qui offre des statistiques détaillées sur les différents aspects de la population étrangère résidant en Espagne.

Information: <http://extranjeros.mtin.es/>

Contact: opi@mtin.es

ESTONIE : le PCN estonien est la Fondation Estonienne pour les Migrations, qui a été créée par le gouvernement estonien en Juin 1992. La Fondation Estonienne pour les Migrations est une ONG dont le principal objectif est de soutenir les processus de migration et d'intégration ainsi que de collecter des fonds pour exercer ses fonctions.

Information: www.migfond.ee

Contact: emn@migfond.ee

FINLANDE : le PCN finlandais est le Service Juridique et l'Unité d'Informations sur les Pays du Service de l'Immigration (Migri). Ce dernier traite les demandes d'asile, de résidence et de naturalisation et décide de les accorder ou non. Le Service Juridique et l'Unité d'Informations sur les Pays fournit des informations sur les pays d'origine et des services juridiques pour accompagner les missions du Migri et des autres autorités qui travaillent sur les thématiques migratoires. Cette unité dispose également d'une bibliothèque sur les migrations.

Information: www.emn.fi

Contact: emn@migri.fi

FRANCE : le PCN du REM est le Secrétaire Général du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire. Il a délégué dans ces fonctions, pour le représenter, le chef du Département des Statistiques, des Etudes et de la Documentation.

Information : www.immigration.gouv.fr

Contact : emn@iminidco.gouv.fr

GRECE : Le PCN grec est composé de trois services du Ministère de l'Intérieur grec, à savoir : a) pour les questions relatives à l'immigration légale, la Direction des Politiques d'Immigration, et la Direction générale des Politiques d'Immigration et d'Intégration Sociale ; b) pour l'immigration illégale, les politiques d'asile et les statistiques en relation avec le sujet, la Section de l'Asile – Division des Etrangers, qui dépend de la préfecture de Police ; et c) pour les statistiques sur l'immigration légale, la Direction de l'Informatique – Direction Générale des Projets de Développement.

Information: www.ypes.gr

Contact: emn@ypes.gr

HONGRIE : le PCN hongrois est le Département des Migrations qui dépend du Ministère de la Justice et de l'Application des lois. Le Département est responsable de l'élaboration et de la coordination des politiques de migration, d'asile et d'intégration, et supervise le travail du Bureau de l'Immigration et de la Nationalité. Le département est également responsable des missions professionnelles liées au Fonds Européen d'Intégration, au Fonds Européen pour les Réfugiés et au Fonds Européen pour le Retour.

Information: www.irm.gov.hu

Contact: emh@irm.gov.hu

IRLANDE : Le PCN irlandais est l'Institut de Recherche Economique et Social (ESRI selon le sigle irlandais), qui représente la principale institution engagée dans la recherche économique et sociale en Irlande. Il s'agit d'un organisme de recherche indépendant dont la mission consiste à élaborer des études de grande qualité qui permettent une meilleure prise de décision politique ainsi qu'une meilleure compréhension de la société. Ses objectifs sont l'excellence académique, l'objectivité, la pertinence pour l'élaboration de politiques, et la large diffusion des résultats.

Information: www.esri.ie

Contact: EMN.Ireland@esri.ie

ITALIE: Le PCN italien est composé du Département pour les Libertés Civiles et l'Immigration de la Direction Centrale de la Police d'Immigration et d'Asile qui dépend du Ministère de l'Intérieur et IDOS/Dossier Statistique d'Immigration.

Information: www.emnitaly.it

Contact: mariagrazia.colosimo@interno.it

LETTONIE : le PCN letton est le Bureau de la Citoyenneté et de l'Immigration du Ministère de l'Intérieur. Cet organisme est responsable de la mise en œuvre des politiques en matière d'immigration, de maintenance du registre de la population et de la délivrance des documents d'identité et de voyage.

Information: <http://www.emnlatvia.lv>

Contact: emn@pmlp.gov.lv

LITUANIE : le PCN lituanien est l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à Vilnius.

Information: www.iom.lt

Contact: audra@iom.lt

LUXEMBOURG : le PCN luxembourgeois est composé de la Faculté des Humanités, Arts et Sciences de l'Education, Université de Luxembourg, qui agit à titre de coordinateur national du REM, et l'Office Luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration.

Information: www.en.uni.lu/flshase

Contact: christel.baltes-loehr@uni.lu

MALTE : le PCN maltais est le Ministère de la Justice et de l'Intérieur.

Information: http://www.mjha.gov.mt/eu/eu_emn.html

Contact: emn.mjha@gov.mt

PAYS-BAS : le PCN néerlandais est l'INDIAC, le Centre d'Analyse et d'Information du Service de la Naturalisation et de l'Immigration néerlandais (INS selon le sigle néerlandais) du Ministère de la Justice. Il a été fondé en Avril 1995 afin de donner un aperçu des changements observés en matière d'afflux de demandeurs d'asile et de flux migratoires. Les principaux objectifs de ce département sont la recherche dans le domaine des migrations, le soutien du personnel de l'INS, et l'information des dirigeants de l'INS, du Ministre, du Parlement et des organisations externes.

Information: www.ind.nl

Contact: emn@ind.minjus.nl

POLOGNE : le PCN polonais est le Ministère de l'Intérieur et de l'Administration au sein duquel le Département pour les Politiques migratoires joue un rôle majeur. Créé en 2006, le Département est chargé de la coordination générale de la police d'immigration polonaise et de la coopération internationale. Dans le cadre du REM, il coopère étroitement avec le Ministère du Travail, le Bureau des Etrangers, le siège des gardes frontières et le Bureau Central des Statistiques.

Information: www.mswia.gov.pl

Contact: esm@poczta.mswia.gov.pl

PORTUGAL: le PCN portugais est le Service des Etrangers et des Frontières (SEF), une autorité gouvernementale centrale appartenant au Ministère de l'Intérieur qui s'occupe des questions relatives aux migrations. Il est responsable de l'entrée, du séjour, de la sortie et de l'éloignement des étrangers, ainsi que de l'assistance technique concernant les politiques d'immigration et d'asile. Le PCN portugais travaille en étroite collaboration avec l'Institut National des Statistiques (INE) et le Haut Commissariat à l'Immigration et au Dialogue Interculturel (ACIDI selon le sigle portugais).

Information: www.sef.pt

Contact: EMN@sef.pt

REPUBLIQUE TCHEQUE : le PCN tchèque est le Département des Politiques d'Asile et d'Immigration du Ministère de l'Intérieur. Le Département agit à titre de coordinateur des affaires relatives à l'immigration et à l'asile, tant au niveau législatif qu'au niveau exécutif et est en partie responsable de l'intégration générale des citoyens étrangers.

Information: www.mvcr.cz

Contact: emncz@mvcr.cz

ROUMANIE : Le PCN roumain est le Centre de Recherches, d'Analyses et de Pronostics, Bureau de l'Immigration Roumain.

Information: www.mai.gov.ro

Contact: emn.ro@mira.gov.ro

ROYAUME-UNI: le PCN anglais s'intègre dans le Bureau pour l'Analyse, la Recherche et la gestion de la Connaissance (ARK selon le sigle anglais) de l'Agence aux frontières du Royaume-Uni, qui fait partie du Ministère de l'Intérieur. Il s'agit d'un groupe multidisciplinaire de statisticiens, de chercheurs et d'administrateurs qui viennent en aide à leurs homologues de l'Agence pour remplir leurs objectifs en matière d'action politique, de direction et de gestion. L'ARK met en œuvre un programme de recherche sociale qui soutient l'agenda de l'Agence dans des domaines tels que les procédures d'asile, l'intégration des réfugiés, la gestion des migrations, le contrôle des frontières et l'application du droit de l'immigration.

Information: www.homeoffice.gov.uk/rds/

Contact: emn@homeoffice.gsi.gov.uk

SLOVAQUIE : le PCN slovaque est composé de l'OIM à Bratislava qui agit à titre de coordinateur national pour le REM ; le Ministère, plus précisément le Bureau de la Police aux frontières et des Etrangers, le Bureau de l'Immigration et la Section des Relations Extérieures et Législatives ; le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Famille et le Bureau des Statistiques.

Information: www.iom.sk

Contact: ncpslovakia@iom.int

SLOVENIE : le PCN slovène est le Ministère de l'Intérieur.

Information: www.mnz.gov.si

Contact: emn.mnz@gov.si

SUEDE : le PCN suédois est le Conseil Suédois des Migrations.

Information: www.migrationsverket.se

Contact: EMN@migrationsverket.se

Version de Novembre 2009